

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation PERMETRA PLUS

Utilisation de la substance / préparation Insecticide

Identification de la société / entreprise SALARC.
Z.A. de KERAMPAOU
F-29140 MELGVEN
France
Tél: +33 (0)2.98.59.57.57
Télécopie: +33 (0)2.98.59.55.47
Courriel: larc@wanadoo.fr- jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): France I.N.R.S 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Concentré émulsionnable contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- solvant naphta aromatique léger - N°CAS:: .64742-95-6
Conc. (% pds):(%): 20 < C <= 25 - Symbole(s): Xn Xi N - Phrase(s) R: 10-37-65-66-67-51/53
- cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (RS)-alpha-cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclo-propanecarboxylate - N°Id:: 607-421-00-4 - N°CE:: 257-842-9 - N°CAS:: 52315-07-8
Conc. (% pds):(%): 1 < C <= 5 - Classification: • Xn; R 20/22 • Xi; R 37 • N; R 50-53 •
• (1,3,4,5,6,7-hex ahydro-1,3-dioxo-2H-isoindol-2-yl)méthyl 2,2-diméthyl-3-(2-méthyl-1-propenyl)cyclopropanecarbox ylate; tetraméthrine - N°CE:: 231-711-6 - N°CAS:: 7696-12-0
Conc. (% pds):(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53
- distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié - N°CAS:: 64742-47-8
Conc. (% pds):(%): 40 < C <= 50 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65-66
- piperonyl butoxide - N°CE:: 200-076-7
Conc. (% pds):(%): 10 < C <= 15 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53
- Ether octylphénylique du polyéthylène glycol - N°CAS:: 9036-19-5
Conc. (% pds):(%): 5 < C <= 10 - Symbole(s): Xn Xi - Phrase(s) R: 22-41-52/53

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	NE JAMAIS arroser le liquide au jet.
Risques spéciaux:	La combustion produit des gaz toxiques.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage: Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 60
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition,

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: FRANCE vapeur d'hydrocarbure en C6-C12 V.E.L.= 1500 mg/m3
V.M.E= 1000 mg/m3

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (parex EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).
- Protection des mains: Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374):
- Protection de la peau et du corps: Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
- Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)
- Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prendre une douche à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Informations générales

- Aspect: liquide
- Couleur: clair
- Odeur: hydrocarbure

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: 195-245°C
- Point d'éclair: 72°C
- Température d'auto-inflammabilité: (composant majoritaire)
>230 °C(ASTME 659)
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Pression de vapeur: (composant majoritaire)
15000 Pa (20°C)
- Densité relative (eau = 1): 0,802 - 0,825
- Viscosité: 2,6*10e-6m²/s
- Hydrosolubilité: émulsionnante
- Liposolubilité: partiellement soluble
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable en conditions normales.

Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition.

Matières à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Effets toxicologiques sur base de la méthode de calcul conventionnelle

Toxicité aiguë

- Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
- Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = >2000 mg/kg
Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: Cyperméthrin DL50/orale/rat = 251 (huile de maïs) - 3400 (suspension aqueuse) mg/kg
L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.

Sensibilisation: Cyperméthrine Sensibilisant faible de la peau.

Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

Effet(s) spécifique(s): cyperméthrin effets sur le système nerveux central EN CAS D'INGESTION:

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Effets sur l'environnement: Peut être dangereux pour l'environnement.
Cypermethrin CL50/48h/daphnie = 0,15 mg/m3
Dangereux pour les abeilles.

- Toxicité aquatique: cypermethrin CL50/96h/truite = 0,69 mg/l

- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU 3082

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

- Classe de danger: 9

- Groupe d'emballage: III

- Etiquettes ADR/RID: 9

- Code danger: 90

- Code de classification et dispositions spéciales: M6 274-335-601

- Instructions d'emballage: P001-IBC03-LP01-R001 -/- PP1

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

- Classe: 9

- Groupe d'emballage: III

- Polluant marin: .

- N° FS: F-A, S-F

- Etiquette(s) IMDG: 9

- Instructions d'emballage: P001 LP01

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

- ICAO/IATA classe: 9

- Groupe d'emballage: III

- Etiquettes ICAO/IATA: 9

- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Contient: • distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Symbole(s):	Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement  
Phrase(s) R:	36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Phrase(s) S:	3 Conserver dans un endroit frais. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information(s) complémentaire(s):	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/CE
Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R22 Nocif en cas d'ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Utilisation de la substance / préparation	Insecticide
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Historique	
- Date de la première édition:	15/04/2000
- Date de la révision précédente:	15/03/2006
- Date de révision:	15/05/2010
- Version:	3
- Révision chapitre(s) n°:	1,2,8, 9, 11,14, 15,16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMETRA PLUS

Version:3

Date de révision: 15/05/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Réalisé par:

EDIALUX - JScharff